HAL
open science

Dette ukrainienne envers la Russie : la bataille judiciaire aura bien lieu

Laurent Léothier

To cite this version:

Laurent Léothier. Dette ukrainienne envers la Russie : la bataille judiciaire aura bien lieu. Lettre de l'Est (Aix-en-Provence), 2016, 5, pp.3-7. halshs-01741386

HAL Id: halshs-01741386

https://shs.hal.science/halshs-01741386

Submitted on 23 Mar 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Dette ukrainienne envers la Russie : la bataille judiciaire aura bien lieu.

Laurent LÉOTHIER
Doctorant contractuel, ILF-GERJC
CNRS UMR7318 (DICE), Aix-Marseille Université

Les informations ont été rares et les quelques interventions sur le sujet extrêmement vagues. Depuis janvier, l'espace médiatique concernant la dette ukrainienne détenue par la Russie n'a cessé de diminuer alors que l'intérêt pour la question n'a fait que se développer. Pour rappel[1], l'enjeu de la confrontation entre les deux pays réside dans l'octroi d'un prêt de trois milliards sous la forme d'achat d'obligations par la Russie en 2013 alors que l'Ukraine est en pleine crise politique. Depuis, les nouvelles autorités du pays contestent la nature de cette dette la qualifiant de pot de vin versé par la Russie à l'ancien président afin de s'assurer de son soutien. Fin décembre 2015, Kiev refuse de rembourser la première échéance du prêt, faisant ainsi défaut sur une dette dite souveraine. La Russie qui avait proposé un étalement du remboursement mais pas d'effacement – comme réclamait Kiev – a, début janvier 2016, annoncé son souhait de saisir la Cour d'arbitrage internationale de Londres afin de trancher le différend avec sa voisine. Or, alors qu'on attendait depuis janvier de voir l'arbitrage débuter, la presse révèle à la fin du même mois que l'Ukraine et la Russie sont toujours en négociations au sujet de la dette. C'est finalement lorsque celles-ci se soldent par un échec (I) que la Russie décide de recourir à l'arbitrage pour obtenir le remboursement de sa créance (II), un choix tout à fait inhabituel dans le monde de la finance internationale qui préfère recourir d'ordinaire à la négociation[2].

I – L'échec programmé des négociations

Les négociations entre la Russie et l'Ukraine qui se sont poursuivies entre janvier et mars 2016 se sont soldées par un échec qui découle de raisons financières (A) et politiques (B).

A – Les raisons financières

La Russie ne s'est pas montrée avare en informations au sujet des négociations avec l'Ukraine sur le sort de la dette. Moscou a alimenté ces derniers mois en révélations un feuilleton presque quotidien dans lequel l'Ukraine tient le mauvais rôle. En effet, les médias russes insistent sur la bonne foi de Moscou dans ce processus et l'entêtement des autorités de Kiev qui l'a conduit à abandonner la voie diplomatique pour la voie judiciaire.

---

[1] Pour de plus amples informations sur les origines de la dette et la crise qui en découle, on renvoie à la contribution correspondante dans le précédent numéro de cette revue.

[2] « Ukraine : Kiev et Moscou s'apprêtent à en découdre devant la justice », *Le journal international*, 15 janvier 2016.

Fin janvier, on apprend que le Fonds monétaire international a mis en place une mission spéciale[3] afin d'assister l'Ukraine dans les négociations avec la Russie. Cette aide, non négligeable, des experts internationaux existe vraisemblablement depuis le mois d'octobre 2015 après que le ministre des Finances allemand ait organisé une rencontre entre les autorités de Kiev et Moscou en marge du sommet du FMI[4] à Lima le 12 octobre 2015. Ce rôle de médiateur est apprécié par les deux parties en raison de son caractère impartial, alors que le FMI a finalement pris le parti de l'Ukraine. C'est désormais par le ministre allemand que les offres de Kiev à l'intention de Moscou transitent. La première intervient à la fin du mois de janvier sans être négociée au sommet de Davos qui se tient du 20 au 23 janvier 2016 lors duquel les autorités des deux pays n'ont pu se rencontrer[5]. La Russie juge cette offre « inacceptable »[6] en ce sens que les conditions proposées par Kiev sont plus défavorables que celles octroyées aux créanciers privés lors de la restructuration de la dette en août 2015. Le 9 février, Moscou reçoit une nouvelle proposition de son voisin slave par le biais de l'Allemagne[7]. Trois jours plus tard, la presse révèle à l'occasion de l'interview du Premier ministre de la Fédération de Russie, Dmitri Medvedev, que la proposition faite ne contient pas d'offre directe de la part de l'Ukraine[8] – contrairement aux usages internationaux[9] – et le Premier ministre confirme le refus de sa chancellerie de restructurer la dette de son voisin aux motifs que les conditions proposées sont pires que celles des autres créanciers de Kiev[10]. A-partir de cette date, Moscou met un terme à la négociation pour ces motifs financiers. Or l'échec du dialogue entre les intéressés est également dû à des facteurs politiques.

B – Les raisons politiques

La conjoncture politique, tant au niveau national, qu'international est favorable, ces derniers mois, à la Russie. Cette position de force explique en partie que Moscou n'est pas souhaité tendre la main à son adversaire affaibli au sujet du remboursement de sa dette.

Sur la scène financière internationale, la Russie a majoritairement bénéficié de la revalorisation du système de quote-part du FMI. En effet, le 28 janvier, l'institution financière a opéré une mise à jour du mécanisme définissant le droit de vote des États membres[11]. Cette entrée du géant russe dans le top dix de la finance mondiale a

---

[3] « Ukraine Consulting IMF on Restructuring $3Bln Debt to Russia », *Sputnik International*, 20 janvier 2016.
[4] « Germany helped in negociations on Ukraine's $3 bln debt to Russia », *TASS Russian News Agency*, 22 janvier 2016.
[5] *TASS Russian News Agency*, 22 janvier 2016.
[6] « Germany asks Ukraine to boost debt terms after Russia rebuff », *Bloomberg Business*, 9 février 2016.
[7] « Russia received Ukraine debt proposal, not yet ready for talks », *TASS Russian News Agency*, 9 février 2016.
[8] « No special talks planned in Munich on $3Bln Ukrain state debt », *Sputnik International*, 12 février 2016.
[9] *Ibid*
[10] « Interview of Russian Prime Minister Dmitry Medvedev to Sputnik News Agency », *Sputnik International*, 12 février 2016.
[11] « La Russie parmi les dix membres les plus influents du FMI », *Sputnik France,* 28 janvier 2016.

fait évoluer la position du Fonds sur la dette ukrainienne. A l'origine, plutôt favorable à Kiev[12], le Fonds monétaire s'est, courant février, tourné vers la Russie. Tout d'abord, les ambassadeurs du G7 ont sommé Kiev d'accomplir les réformes exigées par le FMI depuis l'octroi du prêt[13]. Moscou espérait donc tirer avantage de cette pression internationale et annonça alors reporter l'action[14] devant la Cour internationale d'arbitrage de Londres[15]. Ensuite, Christine Lagarde obtient le soutien de la Russie dans sa campagne pour un second mandat à la tête de l'organisation internationale[16] de toute vraisemblance en échange de la dissolution de la mission spéciale visant à assister Kiev, l'Allemagne ayant désormais pris le relai[17]. Le FMI s'est fait ensuite plus menaçant envers l'Ukraine[18] conditionnant la continuité du versement du prêt consenti au pays en échange d'un « nouvel effort substantiel »[19]. Ainsi, le versement de la troisième tranche du prêt s'élevant à 1,7 milliards de dollars prévu initialement en octobre 2015 est, une nouvelle fois, retardé[20]. Moscou espérait donc qu'une Ukraine économiquement à bout de souffle serait plus à même de régler sa dette contre le soutien de son voisin au sein de l'organisation internationale de New York.

Aussi, la crise politique qui agite l'Ukraine depuis le début du mois de février a encouragé Moscou à tenir sa position inflexible. Le désordre qui règne au sein du Gouvernement de Kiev et les tensions entre le président et son Premier ministre[21] ont amené les représentants du Bloc présidentiel au Parlement ukrainien à déposer une motion de censure à l'encontre du Gouvernement[22]. Cette dernière a échoué[23] mais renforce d'avantage l'instabilité du pays et l'espoir de Moscou de voir arriver au pouvoir les partis politiques pro-russes acquis à sa cause. Ainsi, la présence de

---

[12] On rappelle que le Fonds monétaire international avait reconnu le caractère officiel de la dette de Kiev envers Moscou en juin 2015, mais il n'avait exercé aucune pression sur les autorités du pays pour son remboursement. De plus en décembre 2015, l'institution avait modifié ses règles internes pour continuer de pouvoir verser le plan d'aide à Kiev malgré le risque d'un défaut sur une dette souveraine.

[13] « G7 Ambassadors stress the need for Ukraine to accomplish IMF reforms », *Sputnik international*, 4 février 2015.

[14] *Bloomberg Business*, 9 février 2016.

[15] Le commencement de la procédure arbitrale demeure flou. En effet, le ministre des Finances russe avait annoncé débuter la procédure début janvier (*Sputnik France*, 1er janvier 2016). Or, il annonce ensuite que l'affaire sera lancée avant février (*Sputnik international*, 20 janvier 2016). Il déclare enfin que la requête a été retardée, ainsi deux possibilités subsistent : la requête a été inscrite à la Cour de Londres mais celle-ci a été suspendue comme cela est possible (art. 22 ii, *LCIA arbitration rules*), ou la requête n'avait pas encore été introduite par la Russie.

[16] « Russia will support Lagarde's candidacy for new term as IMF chief », *Sputnik international*, 9 février 2016.

[17] « Germany urges Ukraine to improve debt terms after Russia rebuff », *Ukraine Today*, 10 février 2016.

[18] « Ukraine : le programme du FMI menacé », *Sputnik France*, 10 février 2016.

[19] « Saakachvili, les oligarques et le FMI », *Sputnik France*, 19 février 2016.

[20] *Ibid*

[21] « Ukraine : Porochenko demande la démission de Iatseniouk », *Sputnik France,* 16 février 2016.

[22] « La motion de censure contre le Gouvernement ukrainien enregistrée », *Sputnik France,* 16 février 2016.

[23] « La Rada ukrainienne a échoué à faire démissionner le Gouvernement de Iatseniouk », *Sputnik France,* 16 février 2016.

l'ensemble de ces facteurs annonçait l'échec des négociations entre les deux chancelleries ouvrant la voie au recours à l'arbitrage comme prévu initialement.

II – Le recours risqué à l'arbitrage

Le recours à l'arbitrage souhaité par la Russie devant la Cour internationale de Londres obéit depuis janvier à deux constantes : la pérennité de l'argumentation des deux parties (A) ainsi que le caractère incertain de l'issue de l'arbitrage (B).

A – Les argumentations constantes des parties

La Russie a finalement officialisé le lancement de la procédure devant la Cour de Londres le 17 février après avoir refusé une nouvelle proposition ukrainienne[24]. La Cour a estimé que l'Ukraine avait jusqu'au 4 mars[25] pour répondre à l'invitation de la Russie[26], le ministre des Finances ukrainien annonce y avoir répondu le 3 mars[27]. L'Ukraine a choisi d'être représentée par son ministre des Finances[28] ainsi que la société britannique *Quinn Emanuel Urquhart & Sullivan*[29], la Russie conserve, quant à elle, son choix initial de la société *The Law Debenture Trust Corporation PLC*. L'argumentation que les deux intéressés avaient développée ces derniers mois demeure inchangée.

La Russie – qui semble avoir le droit de son côté – maintient ses deux arguments forts : la dette de l'Ukraine a le statut d'une dette souveraine et doit être remboursée intégralement. Ceux-ci sont réfutés par l'Ukraine qui estime, d'une part, que la dette envers la Russie est une créance privée puisque acquise par Moscou sous la forme d'Eurobonds[30], instrument d'ordinaire réservé aux transactions commerciales[31]. D'autre part, Kiev arguait à l'origine que sa dette doit faire l'objet d'un effacement partiel afin d'envisager le remboursement, or depuis quelques temps, l'Ukraine soutient que l'achat d'Eurobonds n'était en vérité qu'un « pot de vin »[32], espérant ainsi obtenir son effacement total. Le FMI a, quant à lui, avalisé une partie de l'argumentation de la Russie en estimant en juin 2015 que la dette était de nature

---

[24] « Russia files lawsuit over Ukrainian debt in High Court of London », *Russia beyond the headlines*, 17 février 2016.

[25] « Ukraine has to repond to Russia's claim on debt before March 4 », *TASS Russian News Agency*, 25 février 2016.

[26] En principe, l'Ukraine aurait pu bénéficier d'un délai de 28 jours conformément aux règles de la Cour. Or, il est possible pour l'institution de réduire ou d'étendre ce délai suivant l'avis des parties ou de son propre chef (art. 2.1, *LCIA arbitration rules*)

[27] « Uraine will not disclose its acts in legal case on $3 bln debt to Russia », *TASS Russian News Agency*, 4 mars 2016.

[28] « High Court of London registers Russia's action against Ukraine on $3 bln debt », *TASS Russian News Agency*, 18 février 2016.

[29] *TASS Russian News Agency*, 4 mars 2016.

[30] « Ukraine vows to fight Russia US$3b debt claimin London court », *The Sundaily*, 18 février 2016.

[31] « Russia sues Ukraine in London Court over unpaid debt claim », *The New York Times*, 17 février 2016.

[32] « Ukraine seeks to prove $3Bln Russian debt was a bribe », *The Moscow Times*, 18 février 2016.

souveraine. Ainsi, selon le Fonds monétaire, le critère organique d'identification de la nature de la dette prime sur le critère matériel. Une telle position étonne puisqu'elle ouvre la voie à de possibles contestations sur la nature des dettes entre, par exemple, les opérateurs publics des États. Cet aspect incertain de la nature de la dette, ainsi que le contexte géopolitique fait peser un risque non négligeable pour les deux parties lors de l'arbitrage.

B – L'issue incertaine de l'arbitrage

L'Ukraine comme la Russie sont toutes deux convaincues par deux aspects, d'une part que la Cour londonienne sera se montrer impartiale dans le règlement de ce litige[33]. Aucune des deux chancelleries ne souhaitent prendre le risque de se battre en justice devant un tribunal de l'ancien empire soviétique, craignant le parti-pris des juges pour l'un des intéressées[34]. D'autre part, les deux voisins sont persuadés que la Cour entendra leurs arguments et qu'elle leur donnera raison. Aussi, malgré cette confiance affichée, du côté de Kiev[35] comme de Moscou[36], chaque chancellerie prépare sa défense. Or, selon les experts[37], la Cour ne pourra éviter de prendre en compte deux facteurs dans le prononcé de sa sentence. Tout d'abord, la situation de l'Ukraine en 2013 au moment de la naissance de la dette, ensuite l'annexion de la Crimée par la Russie et la guerre dans le Donbass. Aussi, une issue entièrement favorable à la Russie ou à l'Ukraine semble à exclure. La Cour devra certainement aboutir à compromis assurant un remboursement partiel à la Russie tout en tenant compte du coût de l'annexion et de la guerre pour l'Ukraine. Sur ce point, le président ukrainien a d'ailleurs annoncé vouloir poursuivre la Russie devant la Cour de justice internationale de la Haye et réclamer trente sept milliards de dommages et intérêts[38]. Le résultat de cette procédure devant la Cour qui s'annonce sans doute plus rapide que l'arbitrage à Londres – qui pourrait durer de dix-huit à vingt-quatre mois[39] – ne pourra être ignoré des arbitres londoniens. Consciente de l'issue qui pourrait lui être que partiellement favorable, la Russie ne se dit pas fermée à des négociations avec l'Ukraine à conditions que ces dernières se fassent sur la base de « propositions convenables »[40]. Elle accentue cependant la pression sur sa voisine en réclamant plus de six cents mille dollars d'intérêt par jour jusqu'au prononcé de la sentence[41]. Kiev, qui n'a pas réagi à la proposition de Moscou, se dite prête à travailler dans l'intérêt du pays mais dans le plus grand secret[42]. Il ne reste plus qu'à

---

[33] « Russia sues Ukraine over debt repayment in London court », *UPI*, 17 février 2016.
[34] *The New York Times*, 17 février 2016.
[35] *The Moscow Times*, 18 février 2016.
[36] « Russian Finance Ministry's attorneys confident Moscow will win action against Ukraine », *TASS Russian News Agency*, 18 février 2016.
[37] « Invaders can't expect debt repayment », *Bloomberg View*, 10 décembre 2015.
[38] « Putin v. Poroshenko : European Court claims near $100 billion », *Bloomberg business*, 23 février 2016.
[39] *Ibid*
[40] « Kiev is not ready to comment on Russia's $3 bln debt lawsuit against Ukraine », *TASS Russian News Agency*, 29 février 2016.
[41] « Russia seeks $683,333 a day interest in Ukraine Bond Lawsuit », *Bloomberg business*, 24 mars 2016.
[42] *TASS Russian News Agency*, 29 février 2016.

savoir si l'intérêt de l'Ukraine réside dans l'arbitrage ou dans la négociation. L'avenir nous le dira.